

TCAF & JUSTICE :

RECOMMANDATIONS AUX AVOCATS ET AUX AIDANTS

Table des matières

JUSTICE : CONSEILS AUX AVOCATS ET AUX AIDANTS	1
1 Introduction	1
2 Comment assurer les rendez-vous	1
3 Communication : rôle de l'aidant	2
4 Conduite d'un rendez-vous avec vos clients	3
5 Aider à décrire un événement	4
6 Conseils au tribunal	5
7 Travailler son attitude au tribunal	6
8 Conseils sur la liberté conditionnelle	6
9 Conseils sur la justice réparatrice	7
10 La carte de handicap	8
11 Les fiches de risque	8

1 Introduction

Nous recommandons vivement la lecture préalable de notre fiche « Police-Justice », qui donne les bases de la compréhension des TCAF et de leurs conséquences dans un contexte judiciaire. La fiche s'adresse aux policiers, aux avocats et aux magistrats amenés à rencontrer des personnes atteintes de TCAF.

La présente note plus détaillée est d'abord destinée aux **avocats** amenés à défendre une personne atteinte de TCAF qui est impliquée dans un délit, et qui sera appelée « **client** ».

La note recommande de travailler en association étroite avec un « **aidant** » de la personne affectée. Ce terme peut désigner un travailleur social ou un parent de la personne qui la suit de façon régulière. Sans la présence et l'implication de l'aidant aux côtés de l'avocat, les chances d'une bonne gestion du processus judiciaire sont très minces. Plusieurs paragraphes de cette note sont plus spécialement utiles pour les aidants.

2 Comment assurer les rendez-vous

Lorsque vous avez un client atteint de TCAF ou que vous suspectez d'être atteint de TCAF, la première difficulté est de ne pas rater des rendez-vous. Voici quelques conseils rapides qui vous y aideront.

- Il est important de se souvenir que quand vous téléphonez à quelqu'un, vous ne voyez pas ce qui se passe à l'autre bout de la ligne. Si votre client est dans le bus quand il prend votre appel, il oubliera

facilement ce que vous dites parce qu'il n'a pas de papier ou de stylo sur lui et que prendre le bus demande déjà un certain niveau de capacité cognitive ; donc, on lui demande d'être multi-tâches, alors que cela est très difficile pour lui.

- Utilisez des moyens qui permettent à votre client non seulement d'accéder à l'information, mais aussi de la récupérer sous forme écrite : texto, e-mail, services de messagerie instantanée, sites de réseaux sociaux.
- Assurez le suivi avec un appel amical la veille ou le matin du rendez-vous, en lui rappelant de vérifier ses messages ou de regarder le plan d'accès que vous avez envoyé.
- Si la personne a manqué un rendez-vous, on pense souvent qu'elle n'est pas sérieuse, ou qu'elle n'a pas besoin d'aide. Rappelez-vous : ce n'est peut-être pas le cas pour une personne atteinte de TCAF. Elle peut simplement avoir beaucoup de difficultés à se souvenir et à gérer le temps qu'il faut pour arriver à un rendez-vous.
- Essayez de rencontrer la personne dans un lieu qu'elle connaît déjà (l'école, la maison, le travail, un café,...)
- Si votre client est toujours en retard, voyez comment il/elle va à son travail (Bus ? Voiture ? Taxi ?) Elaborez un nouveau plan pour arriver au rendez-vous à l'heure.
- Voyez s'il/elle a de meilleures chances de respecter ses rendez-vous le matin ou l'après-midi.
- Lorsque vous envoyez un texto, demandez que votre interlocuteur l'enregistre dans sa boîte memo en mettant une alarme de rendez-vous.
- avec la permission de votre client, appelez son **aidant**, c'est à dire la personne qui aide votre client (travailleur social, famille, tutelle,...) de manière à ce que l'aidant rappelle aussi son rendez-vous à votre client.
- envoyez une lettre avec un rappel de tout rendez-vous à venir.

3 Communication : rôle de l'aidant

Lorsqu'une personne atteinte de TCAF est impliquée dans un processus judiciaire, elle peut se retrouver en difficulté pour une ou plusieurs des raisons suivantes :

- faible capacité de mémorisation ;
- fonctions exécutives réduites ;
- rythme de traitement de l'information ralenti ;
- faibles capacités à résoudre les problèmes ;
- faible niveau de concentration ;
- manque de suite dans les idées.

Ces problèmes peuvent être aggravés par le fait d'être intimidé et par sa faible estime d'elle-même.

Il est important de s'adapter autant que possible à son client afin de garantir le meilleur résultat possible pour la procédure judiciaire et le bien-être global de votre client.

- Faire venir un soutien ou un membre de la famille de votre client, que nous appellerons un **aidant**, durant le procès augmentera la compréhension de son entourage. Un entourage impliqué et bien au courant améliorera les résultats.
- Votre client peut sembler comprendre les charges, mais cette compréhension peut être superficielle. Inviter l'aidant à participer à des entretiens peut aider votre client à se poser des questions et à comprendre vraiment les conséquences et les sanctions possibles.

- La présence d'un aidant assurera que le client comprend toutes les implications des sanctions. Par exemple, un client peut être d'accord pour plaider coupable pour éviter des procédures ultérieures. Un aidant peut lui rappeler que plaider coupable peut l'empêcher d'assister à une importante fête familiale. L'avocat peut ne pas connaître cette situation, ou croire que le client la connaît.
- S'assurer que l'aidant est informé de toutes les questions légales permet de trouver de l'assistance en dehors des heures de rendez-vous avec l'avocat. Cela diminuera l'anxiété et la tension de votre client, s'il ne se souvient pas de certaines parties de sa conversation avec vous. Ces personnes sont plus capables de se référer à des notes ou aux conversations avec leur aidant.
- L'aidant doit être pleinement conscient des dangers de donner un avis juridique. L'avocat doit informer le client et son aidant des dangers et des complications qui pourraient résulter de suivre un avis donné par toute personne autre qu'un professionnel.
- Un procès peut être particulièrement difficile pour une personne atteinte de TCAF parce que les procédures judiciaires demandent de la mémoire et de la patience. L'aidant pourra assister votre client pour créer des pense-bêtes et pour le calmer dans les moments d'anxiété et de frustration.
- Impliquer un aidant lors de l'instruction vous donnera l'opportunité d'accéder à des informations supplémentaires sur le handicap de votre client. L'aidant peut fournir une solide compréhension des forces et des faiblesses de votre client, mettant en relief quelle partie du procès sera la plus difficile et où la compréhension de votre client pourra manquer.
- L'aidant devra pouvoir s'assurer que votre client se présente sous son meilleur jour au tribunal. Par exemple, l'aidant l'encouragera à s'habiller proprement, à avoir une conduite appropriée, être à l'heure, et à participer avec bonne volonté.
- Inclure un aidant permet de faire bénéficier votre client d'une assistance après la fin de la procédure judiciaire. Respecter des sanctions et des obligations extrajudiciaires peut être difficile pour une personne atteinte de TCAF. La présence d'un aidant peut augmenter ses chances de satisfaire les demandes de la Cour.
- Les professionnels de la justice ont souvent peu de temps disponible : recevoir à la fois votre client avec son aidant peut demander plus de temps. C'est néanmoins la bonne coopération entre l'avocat et l'aidant qui permet d'aider au mieux votre client dans le système judiciaire.
- Un avocat et un aidant fonctionnent tous deux comme une aide, mais avec des compétences très différentes. Chacun doit rester dans son rôle pour obtenir le meilleur résultat en chaque circonstance.

4 Conduite d'un rendez-vous avec votre client

- Avant de rencontrer votre client, il est important de demander s'il souhaiterait la présence d'une autre personne durant l'entretien pour prendre des notes, l'assister ou juste pour avoir une "oreille" de plus. Suggérez-lui de demander à un aidant d'être présent pour faire le compte-rendu de l'entretien.
- Cette présence met souvent la personne à l'aise pour être plus attentive à ce que vous lui dites. Il est aussi intéressant pour vous de rencontrer le parent ou l'aidant car il sera votre allié pour amener votre client à ses rendez-vous et pour préparer les futurs entretiens.
- Installez-vous dans une petite pièce avec une porte qui ferme. Si l'entretien a lieu dans une grande pièce, ou dans un espace ouvert, votre client aura du mal à se concentrer sur l'entretien, et s'occupera davantage de ce qui l'entoure.

- Fournissez à votre client et à son aidant un plan de l'entretien et des notes sur le sujet que vous allez aborder. C'est particulièrement important pour les sujets légaux qui impliquent de suivre un ordre et des attentes spécifiques.
- Si les entretiens doivent avoir lieu régulièrement, connaître l'aidant assurera la régularité des rendez-vous et vous donnera un contact à appeler si les rendez-vous sont manqués.
- Assurez-vous de toujours prendre en compte la vitesse de traitement de l'information de votre client, afin qu'il ait bien compris ce que vous lui avez expliqué avant de continuer.
- Rappelez-vous que cette personne a un handicap cognitif. La personne peut vous paraître capable de bien parler, mais assurez-vous qu'elle sera aussi capable de faire ce qu'elle a dit, et faites-le avant qu'elle ne quitte votre bureau.
- N'oubliez pas que l'endroit où vous serez assis dans la pièce pourra être ressenti comme hostile ou oppressant. Asseyez-vous dans un espace ouvert, sans bureau entre vous.
- Une pièce dédiée aux entretiens doit avoir des murs vides et des sièges confortables. Un client peut passer la totalité de l'entretien à lire les affiches sur les murs et n'avoir aucun souvenir de ce qui s'est dit, une fois l'entretien terminé.
- S'habiller avec une cravate drôle ou une robe à motifs peut distraire votre client et lui demander plus de temps pour analyser la salle et vous. Habillez-vous de manière sobre, avec des vêtements discrets.

5 Aider à décrire un événement

Beaucoup de personnes vivant avec des TCAF ont des problèmes de mémoire qui leur rendent difficile le souvenir des circonstances d'un événement. Si on leur demande de se souvenir de ce qui est arrivé, ils peuvent raconter une histoire qui ne reflète pas ce qui est réellement arrivé. Au contraire, l'histoire qu'ils racontent peut refléter ce qu'ils auraient voulu qu'il arrive, ce qu'ils pensent qu'il est arrivé, ou quelque chose qu'ils ont vu à la télévision. C'est ce qu'on appelle **l'affabulation**.

Cependant, en posant des questions précises, vous pouvez obtenir une description plus précise de ce qui s'est passé et éviter l'affabulation.

- Chaque question doit amener votre client à décrire l'évènement plutôt que de l'interpréter. Cela diminuera leur besoin de penser à comment ou pourquoi telle chose est arrivée, et les émotions liées à cet événement.
- Posez des questions précises, par exemple: au lieu de demander: "qu'est-il arrivé?", demandez "Comment est-ce arrivé?". "Où alliez-vous?", "Où était-ce?", "Où êtes-vous allé ensuite?"
- Au lieu de demander "Pourquoi est-ce arrivé?" Demandez: "Comment avez-vous été impliqué?", "Qui était là?", ou "Comment Mathieu a t'il été impliqué?".
- Donnez beaucoup de temps pour que la personne réfléchisse à la question et ensuite formule une réponse. Les personnes vivant avec des TCAF ont une vitesse de traitement de l'information ralentie ; Ce qui nous semble 10 secondes pour nous en paraît une pour eux.
- Pratiquez l'écoute active : répétez périodiquement ce que vous avez entendu à la personne afin de clarifier sa pensée.
- Pour vous aider à organiser les pensées de cette personne, vous pouvez utiliser un graphique afin de schématiser ce qu'elle dit.
- Faites attention au risque d'influencer la réponse de la personne.
- Éliminez toutes distractions, sons, odeurs ou personnes inutiles dans l'espace d'entretien.
- Donnez à la personne un papier et un crayon afin qu'elle puisse noter la séquence des événements.
- Évitez les questions redondantes.
- Utilisez un langage simple.

6 Conseils au tribunal

Les TCAF sont encore peu reconnus dans les tribunaux français, contrairement au Canada. Grâce à la compréhension du handicap par toutes les parties impliquées dans le processus judiciaire, les particularités de votre client pourront être prises en compte durant le procès et le processus pénal.

- Il peut être chronophage de travailler avec un client qui demande plus de temps pour comprendre ou mettre en œuvre les instructions, vu votre charge de travail. Cependant, le temps que vous passerez avec votre client diminuera son anxiété vis à vis de ce qui va arriver et le préparera mieux à participer activement à sa défense.
- Pour tout le monde, il est difficile d'avoir à raconter un incident ou de plaider au tribunal, mais plus particulièrement pour quelqu'un atteint de TCAF et qui a des troubles de la mémoire et de la compréhension.
- Préparez votre client : montrez-lui le lieu où il se tiendra au tribunal, comment il devra faire sa déclaration, spécifiquement pendant la plaidoirie, et au moment du verdict.
- Prenez la défense de votre client en expliquant la corrélation entre faible mémoire et TCAF. Demandez à la Cour d'autoriser votre client à lire une déclaration qu'il aura écrite et donnez-la à la Cour. En demandant à la Cour d'autoriser votre client à lire sa déclaration, vous le défendez en mettant en avant son handicap, en lui laissant peu de possibilités d'affabuler, d'oublier ou de modifier sa déclaration originale.
- Travaillez avec votre client pour qu'il comprenne certaines expressions couramment utilisées au tribunal. Par exemple, apprenez-lui que « s'il vous plaît, prenez place » signifie « asseyez-vous », que « votre Honneur » signifie « le juge », etc.
- Prenez le temps de développer un lexique des termes juridiques et des attentes du tribunal. Partagez-le avec la famille de votre client ou avec son aidant, de façon à ce qu'ils puissent réviser avant de comparaître.
- Assurez-vous que votre client comprend bien ce qui lui est demandé. Demandez-lui de décrire ce que signifie « plaider coupable », plutôt que de simplement lui demander s'il a compris.
- Les sanctions immédiates peuvent être plus faciles à comprendre que celles qui arriveront plus tard. Demandez à votre client d'expliquer quelle répercussion sur lui aura sa peine d'ici deux ou cinq ans. Cela vous en dira beaucoup sur son niveau de compréhension.
- Demandez à la Cour de prendre en considération le QI de votre client (s'il est faible), le diagnostic de TCAF, ou le diagnostic de santé mentale associé. Quoique cela n'influence pas souvent l'opinion de la Cour durant le procès, cela peut aider lors du verdict.

7 Travailler son attitude au tribunal

Quoique les tribunaux puissent être différents en taille et en apparence, ils suivent les mêmes principes de base de respect et de tradition. Il peut être difficile de comprendre ces traditions et de respecter l'autorité de la Cour sans une assistance appropriée. Assurez-vous de travailler avec votre client sur certains comportements que l'on attendra de lui lors de sa comparution au tribunal. Par exemple :

- Assurez-vous que votre client comprend qu'il doit saluer en entrant ou sortant du tribunal. Il n'est pas important qu'il en comprenne la raison historique, mais bien plutôt que c'est une tradition importante qu'il doit suivre. N'oubliez pas de lui montrer comment faire et demandez-lui de vous montrer comment il va saluer en entrant dans le tribunal.
- Dites à votre client de porter des vêtements propres et sans rien d'écrit dessus. Tous vos clients n'ont pas un costume à se mettre, mais un pantalon propre avec un tee-shirt ou un sweat propre seront déjà un grand pas, par rapport au tee-shirt de son groupe de musique favori ou à un pantalon de survêtement.
- Porter une casquette ou des lunettes de soleil est devenu une norme sociale pour les jeunes au travail et à l'école. Il est important de rappeler qu'on ne doit pas porter de casquette et que les lunettes de soleil doivent être dans une poche et non pas sur le visage.
- Comme à l'aéroport, on ne doit pas apporter au tribunal d'objets qui pourraient être considérés comme dangereux. Ceci doit être expliqué avec des mots simples. Par exemple : pas de tire-bouchons, pas de couteau de poche, pas d'attirail de drogué, un ou deux briquets seulement, des médicaments seulement sur ordonnance, dans leurs boîtes ou flacons d'origine, et ni nourriture ni boisson au tribunal.
- Dites aussi à votre client qu'il ne doit pas mâcher un chewing-gum, ni avoir un cure-dents dans la bouche en entrant dans la salle d'audience.
- Dites à votre client de ne se faire accompagner que par des personnes qui l'aident, et qui comprennent que les mêmes règles s'appliquent à elles et à lui-même dans une salle d'audience.

8 Conseils sur la liberté conditionnelle

Le système conditionnel est un dispositif établi par un juge après que quelqu'un a enfreint la loi. L'idée sous-jacente est d'aider les jeunes ou les adultes à éviter les lieux où ils pourraient être tentés ou poussés à enfreindre les lois et se mettre eux ou les autres en danger. Sans la juste compréhension de ce que ces obligations impliquent, le jeune ou l'adulte est incapable d'adhérer, et risque d'entrer dans un cycle de démêlés avec la Justice.

Le jeune ou l'adulte peut encore avoir des difficultés à respecter une obligation à cause de ses problèmes de mémoire, de son manque de maîtrise de soi et de sa faible capacité à résoudre les problèmes, mais avec ses aidants ce sera plus facile à réussir.

Expliquez les obligations pas à pas dans un langage simple et clair avec plusieurs exemples. Cela aidera la personne à les replacer dans les différents contextes qu'il ou elle rencontre tous les jours.

Assurez-vous que la personne a réellement compris ce qu'implique une obligation. Par exemple si un jeune doit s'abstenir d'aller au magasin du coin, il n'est pas non plus autorisé à traîner sur le parking de ce magasin.

Imprimez les obligations et donnez-les aux aidants et à la famille : plus il y aura de personnes au courant, plus la personne recevra de rappels et d'aide.

Utilisez des exemples pour expliquer les obligations.

Envoyez aussi les obligations par e-mail à la famille et aux amis. Ils pourront encourager le jeune ou l'adulte à les respecter.

Donnez au jeune ou à l'adulte plusieurs copies, au cas où il les perdrait ou les oublierait quelque part.

Dites à la personne d'enregistrer les obligations sur son portable.

Assurez-vous que le jeune ou l'adulte comprend qu'il peut être tenu pour responsable des informations qu'il choisit de partager sur les réseaux sociaux.

9 Conseils sur la justice réparatrice

La notion de **justice réparatrice** n'est pas seulement applicable en justice, mais peut aussi être utilisée à la maison. Appliquer les sanctions appropriées peut être une source de tension pour beaucoup de parents. Appliquer une méthode de justice réparatrice à la maison, à l'école, avec les amis et en société permet à la personne de se tromper, de corriger ses erreurs, de restaurer des relations, et, peut-être, d'apprendre de ses erreurs en conservant sa dignité.

Il peut être embarrassant de faire encore des erreurs que les autres personnes de votre âge ont déjà appris à éviter, et cela peut être aussi embarrassant pour les parents, les amis et assimilés. Donner une sanction appropriée au problème est une étape importante pour réduire la tension créée par ce problème.

La justice réparatrice consiste à donner à la personne une sanction proportionnée à la faute commise, tout en dédommageant la victime ou la société. Commencer cela en famille est la meilleure façon d'intégrer le sens des obligations vis à vis de la société et le respect des autres. Si cela a lieu tard dans la vie, cela pourra être difficile à intégrer au même degré.

Exemple : dans le village, cela pourrait être le cas d'un enfant qui casse les boîtes aux lettres (pour s'amuser) et à qui on demandera d'installer une nouvelle boîte à lettres et de nettoyer le chemin d'accès du voisin durant une semaine.

Un bon exemple de la façon dont fonctionne la justice réparatrice concerne le vol ou la casse dans la maison familiale. Quand il y a eu un vol, et que l'enfant est sans aucun doute responsable de ce vol, on peut convoquer une réunion de famille pour discuter de ce qui doit être fait. Si l'objet peut être rendu, on peut simplement demander à l'enfant de faire les corvées ménagères de la victime pendant une semaine. Cependant, si l'objet ne peut être rendu, on peut demander à l'enfant de donner un de ses propres jouets, tout en faisant toujours les corvées de la victime pendant une semaine.

Il est très important que les voisins, les amis et la famille comprennent le handicap de la personne, et qu'on leur donne quand même le choix d'appeler la police en cas de nécessité. Dans certains cas, un voisin a vu l'enfant grandir ; il est bien au courant de ses faiblesses, et sera content de participer.

Pour imposer de justes sanctions, toutes les parties concernées doivent être impliquées dans le développement et le suivi des sanctions. Cela marchera mieux lorsque la famille pratique la justice réparatrice depuis le plus jeune âge.




Les sanctions ne doivent pas être humiliantes et un parent peut aider si un enfant a du mal à comprendre. Le but est de restaurer les relations entre la victime et la personne.

10 La carte de handicap

Les personnes vivant avec des TCAF peuvent avoir à répondre aux questions de la police, comme témoins, victimes ou accusées d'un délit. Une **carte de handicap** dans leur portefeuille peut donner à la police des informations personnelles à propos du handicap, facilitant l'interrogatoire ou la compréhension de la personne.

C'est à l'aidant de remplir cette carte, et nous recommandons à l'avocat de s'assurer qu'il l'a fait.

Voici le modèle de carte proposé par notre association (recto et verso):

<p>Je souffre de Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale. Les TCAF* sont des troubles neurologiques. Ils sont souvent invisibles, mais vous pouvez les voir dans mon comportement. Mon handicap peut me faire dire des choses que je ne pense pas ou qui n'ont pas eu lieu, notamment quand je suis soumis à un stress ou confronté à une situation imprévue. Je ne comprends pas mes droits et ne peut donc pas les défendre.</p> <p>SVP, appelez mon représentant légal</p> <p>* Pour plus d'informations, contactez l'association Vivre avec le SAF</p>	<table border="1"><tr><td>Nom</td><td rowspan="5"></td></tr><tr><td>Adresse</td></tr><tr><td>.....</td></tr><tr><td>.....</td></tr><tr><td>Tél.</td></tr></table> <p>Mon représentant légal : Autre personne ressource :</p> <table><tr><td>Nom</td><td>Nom</td></tr><tr><td>Tél.</td><td>Tél.</td></tr></table>	Nom		Adresse	Tél.	Nom	Nom	Tél.	Tél.
Nom											
Adresse											
.....											
.....											
Tél.											
Nom	Nom										
Tél.	Tél.										

La carte peut aider à protéger la personne contre des interrogatoires illégaux. Elle peut notifier à la police que l'individu souhaite une assistance juridique.

La carte est utile pour que la police reconnaisse que l'individu a un handicap cognitif et qu'il aura besoin d'assistance s'il est interrogé ou cité comme témoin.

Les hôpitaux peuvent aussi trouver ces cartes utiles quand des personnes arrivent chez eux blessées, surexcitées, saoules, inconscientes ou simplement dépassées par les événements.

Entraînez la personne à savoir quand et comment l'utiliser.

Essayez d'en avoir plusieurs, au cas où une est perdue, ou que la personne souhaite donner une carte à plusieurs personnes aidantes.

Ces cartes peuvent être utilisées dans des situations variées, pas seulement liées au système judiciaire. Elles peuvent être utilisées par la personne pour expliquer son cas.

11 Les fiches de risque

Une « fiche de risque » est une fiche informatique élaborée à partir des informations données par les membres de la famille et les aidants, et destinée aux services de secours d'urgence. L'information fournie concerne le handicap de la personne, comment leur handicap peut les mettre dans des situations à risque et comment les aider au mieux.

Si la personne affectée contacte la police ou un autre service de première urgence, le policier peut accéder à l'information enregistrée que la famille ou les aidants ont fournie. Par exemple, si une personne est arrêtée dans une voiture et donne son nom et son adresse à la police, le policier verra une information supplémentaire arriver sur son écran lorsqu'il rentrera le nom de la personne dans la base de données.

- Etablir une fiche de risque pour les personnes vivant avec un SAF ou TCAF ne signifie pas qu'ils ont ou auront des problèmes. Au contraire, cela fournit aux policiers les outils dont ils ont besoin pour garantir la sécurité de la personne et le respect de ses droits.
- Les informations que vous devez fournir sont :
 - Le nom et le prénom de la personne, ainsi que éventuellement les surnoms, date de naissance et adresse.

- Leur diagnostic ou un certificat médical évoquant la possibilité qu'ils souffrent de TCAF.
 - Tout autre handicap mental ou cognitif.
 - La meilleure façon de parler avec cette personne, si elle est en grande situation de stress, tel que : rester calme, parler lentement et utiliser des phrases courtes et directes.
 - Nom et contacts des aidants de cette personne (membres de la famille, mentor,...).
-
- Le système de « fiche de risque » peut ne pas exister dans toutes les régions. Contactez votre commissariat local pour voir si ce fichier existe. S'il n'existe pas, plaidez pour sa création.
 - Soyez honnête au sujet du handicap de l'enfant, ado ou adulte, de ses forces et de ses faiblesses.
 - Prenez des initiatives. Créez une « fiche de risque » avant d'en avoir besoin, de manière à ce que cela soit en place si quelque chose d'imprévu arrive.

Traduction de Justice Workers Tips, édité par FASD Saskatchewan - 2016